

Accueil>Trouver un professionnel du droit>Traducteurs/Interprètes juridiques

La version originale de cette page [el](#) a été modifiée récemment. La version linguistique que vous avez sélectionnée est en cours de traduction par nos traducteurs.

grec

Swipe to change

Traducteurs/interprètes juridiques**Chypre**

Les traductions sont réalisées en collaboration avec les traducteurs extérieurs du Bureau de presse et d'informations (Γραφείο Τύπου και Πληροφοριών, GTP) et elles sont certifiées par les agents mandatés du service. Le Bureau de presse et d'informations fait partie du ministère de l'Intérieur (Υπουργείου Εσωτερικών). Il a pour mission d'informer de manière objective et continue l'opinion internationale et les citoyens chypriotes des affaires concernant Chypre et la question chypriote en mettant pleinement en œuvre les nouvelles technologies de l'information. L'objectif est de promouvoir efficacement l'action gouvernementale et les activités du gouvernement et d'informer généralement les citoyens sur les questions liées à l'intégration de Chypre dans l'Union européenne. Le GTP est également chargé de produire de la documentation, par exemple des publications, des films, des CD. Certains services du GTP sont en contact direct avec le grand public et au service des citoyens. Parmi eux figure le Service de traduction (Κλάδος Μεταφράσεων) .

Il n'existe pas de traduction officielle de la version linguistique affichée.

Une traduction automatique de ce contenu est disponible [ici](#). Veuillez noter qu'elle est fournie uniquement à des fins d'information contextuelle. Le propriétaire de cette page décline toute responsabilité quant à la qualité de ce texte résultant d'une traduction automatique.

-----français-----bulgareespagnoltchèquedanoisallemandestonienanglaiscroateitalienlettonlituanienhongroismaltais
néerlandaispolonaisportugaisroumainslovaqueslovenefinnois suédois

SERVICE DE TRADUCTION

Le [Service de traduction](#) du GTP est à la disposition des citoyens chypriotes depuis 1990, date à laquelle il a été créé sur décision du Conseil des Ministres afin de répondre aux besoins de traductions du secteur privé et du secteur public.

Le personnel exerce toujours ses activités dans le respect des lois et des règlements, sans préjugés ni discriminations, en faisant tout son possible pour servir au plus vite les citoyens.

TRADUCTIONS CERTIFIÉES

Le service de traduction assure la traduction des textes et documents nécessitant d'ordinaire une certification officielle. Il fournit des traductions certifiées dans les langues suivantes:

Grec,
Anglais,
Français,
Russe,
Allemand,
Italien,
Arabe,
Polonais,
Roumain,
Serbe,
Bulgare,
Hongrois,
Néerlandais,
Espagnol,
Chinois,
Suédois,
Tchèque,
Slovaque,
Turc,
Portugais,
Japonais,
Arménien,
Ukrainien,
Albanais,
Géorgien,
Persan.

Les traductions sont réalisées en collaboration avec les traducteurs extérieurs du [Bureau de presse et d'informations](#) et elles sont certifiées par les agents mandatés du service.

Les documents à traduire sont répartis en deux catégories, avec une facturation différente: la catégorie A concerne les documents simples (non spécialisés), et la catégorie B les documents spécialisés.

Pour plus d'informations concernant, par exemple, les droits à acquitter pour les traductions certifiées, le délai de réception et de livraison, les heures d'ouverture, etc., consulter le site [Informations sur les traductions certifiées \(Πληροφορίες για Πιστοποιημένες Μεταφράσεις\)](#) .

INFORMATIONS / COMMENTAIRES

Le public peut demander des informations et des précisions concernant les prestations fournies par le service.

Il peut aussi formuler ses commentaires ou ses plaintes par écrit. Le service de traduction répondra à toute lettre signée dans un délai maximum d'un mois.

CONTACT

Numéros de téléphone des agents:

+357 22801132,

+357 22801133,

+357 22801134,

+357 22801193.

Téléphone de la directrice du service: +357 22801131.

Bureau de presse et d'informations (GTP)

Rue Apelli

C.P. 1456, Nicosie, Chypre

Tél.: +357 22801117, Télécopieur: +357 22666123

E-mail: communications@pio.moi.gov.cy

Dernière mise à jour: 30/04/2015

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.